



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 36/2023
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle du conseil municipal de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 23

Date de convocation du Comité : 28 mars 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	BOYER-CORCUFF	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SM Berre et Rieu	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	CASATO Didier	SM Berre et Rieu	
TITULAIRES REPRESENTES :			
Messieurs	DURAND Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David
	DEMANGEOT François (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	BELART Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	FAU Philippe
	IZARD Alain (SM Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	DEVIC Bernard (SIAH CORBIERES MARITIMES)	représenté par	PUJOL Michel

M Jean Paul FAURAN a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE CONVENTIONNEMENT ENTRE LE SYNDICAT ORBIEU JOURRES, LE LYCEE CHARLEMAGNE ET LE SMMAR

Dans le cadre du Module M56 "Gestion de projet de gestion, de valorisation et de préservation de la nature", les étudiants de BTSA GPN réalisent une action pédagogique avec le Syndicat Orbieu-Jourres.

Le projet permettra d'établir un suivi pluriannuel de l'évolution du site à partir d'inventaires naturalistes sur la partie humide du site du bassin écrêteur de crues de la Fontintruze à Fabrezan.

Le Syndicats Orbieu Jourres et le SMMAR contribueront par cette action à la formation professionnelle des étudiants.

Le SMMAR contribuera plus particulièrement, par l'intermédiaire de ses techniciens de rivière, à l'accompagnement des étudiants sur le terrain et à leur bonne compréhension du contexte d'intégration de leur mission.

Aucun crédit de ne sera engagé pour la mise en œuvre de cette convention.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le conventionnement entre le Syndicat Orbieu Jourres, le lycée Charlemagne et le SMMAR

AUTORISE le Président à signer la convention jointe en annexe.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr